

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
29 SEPTEMBRE 2025**

**Nombre de Conseillers : 18**    **L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil Municipal**  
**Présents : 13**                    **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**  
**Votants : 16**                      **Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.**  
**Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2025**

**Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Christian DURROTY, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Céline MAZEROLLES, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA.**

**Excusés : Benoît COVILLE (donne pouvoir à Alain PARIOLEAU), Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Unai IRIGOYEN (donne pouvoir à Aurélie BELASCAIN).**

**Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES**

**L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :**

**DCM 2025-32 : VENTE BATIMENT C A HSA**

Il est rappelé à l'assemblée les délibérations prises le 20 janvier 2025 en vue de désaffecter, déclasser et aliéner le bâtiment C de l'ancienne école à HSA.

Lors des travaux de bornage effectués par le géomètre, il s'est avéré qu'une partie du bâtiment C, plus exactement le préau, déborde légèrement sur la voie communale dénommée chemin de l'Ecole. Afin de permettre un découpage cohérent, il serait opportun de céder cette partie et l'espace enherbé situé au nord de ce préau, parcelle BS 337 en bleu pour 13 m<sup>2</sup>.

De plus, afin que le projet puisse également accueillir une place de stationnement et une pour personne à mobilité réduite, accessible depuis la voie, et d'avoir une cohérence de l'emprise du projet, il est proposé de céder l'espace vert situé à l'angle Sud Est du bâtiment, parcelle BS 338 pour 5 m<sup>2</sup>.

Enfin, le projet nécessitant 3 places de parking privatives, pour réaliser les 2 places supplémentaires, il est proposé de céder l'emprise nécessaire devant le nouveau cimetière, parcelle BS 336 en rose pour 25m<sup>2</sup>.

Considérant que parallèlement, un aménagement de la voirie du chemin de l'école sera effectué et pris en charge par la mairie notamment pour permettre l'accès au stationnement PMR du projet de HSA.

Les emprises concernées d'une superficie de 43 m<sup>2</sup> n'étant pas affectées aux fonctions de desserte et de circulation de la voie, il est par conséquent possible de les déclasser, sans enquête publique préalable, conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie routière.

Vu l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 09/09/2025 ;

Le Conseil Municipal décide à la **MAJORITE** (Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Unai IRIGOYEN et Zigor GOIEASKOETXEA votant contre) de :

- **ARTICLE 1 : DÉCIDER** le déclassement et la désaffectation des emprises en cause, conformément au plan annexé, d'une superficie approximative de 43 m<sup>2</sup> correspondant aux parcelles BS 336 (25m<sup>2</sup>), BS 337 (13 m<sup>2</sup>) et BS 338 (5m<sup>2</sup>) ;
- **ARTICLE 2 : CEDER** ces espaces à Habitat Sud Atlantique au même titre que l'emprise délimitée en bleu, parcelle BS 333 (329m<sup>2</sup>) pour une superficie totale de 372 m<sup>2</sup> sur le plan annexé au prix global de 390 000 € ;

- **ARTICLE 3 : AUTORISER** Madame la Maire à régulariser l'acte authentique de vente ;
- **ARTICLE 4 : PRÉCISER** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- **ARTICLE 5 : AUTORISER** Madame la Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tout document y afférent.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus**  
**Au registre sont les signatures**  
**Arbonne, le 29 septembre 2025**

**Mme la Maire**  
**Marie José MIALOCQ**

